

Article 43 du Règlement

Mme le Président: La motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA DÉRIVATION DE LA GARRISON

L'OPPOSITION OFFICIELLE SIGNIFIÉE À WASHINGTON—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Dans sa version finale actuelle le projet de dérivation Garrison dans l'État du Dakota du nord occasionnerait des dommages irréremédiables pour les systèmes hydrographiques du Manitoba et créerait de sérieux problèmes pour l'industrie de la pêche dans cette province. Chaque année, les travaux avancent. Le projet a même bénéficié dernièrement de crédits supplémentaires. Des Canadiens de toutes tendances politiques s'opposent à la réalisation des portions du projet qui pourraient menacer les eaux canadiennes. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le gouvernement du Canada confie à une délégation composée de députés de tous les partis la mission de se rendre, le moment venu, à Washington, pour faire savoir à la nouvelle administration et au Congrès américains, dans les termes les plus fermes possibles, que le Canada tout entier s'oppose à la réalisation des parties du projet Garrison qui risqueraient d'avoir des conséquences néfastes pour les eaux canadiennes.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE AU MINISTRE D'ABANDONNER LA DIRECTION DU
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'aimerais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le comité permanent de l'expansion économique régionale a, la semaine dernière, décidé unanimement de présenter au ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) la recommandation suivante:

Que le MEER reçoive le mandat de coordonner les programmes en matière de dépenses et d'orientations des ministères fédéraux qui jouent un rôle dans le domaine de l'expansion régionale...

En outre, le ministre de l'Expansion économique régionale a lui-même fait savoir qu'il approuvait le principe de cette recommandation. Il a de plus reconnu que c'était un groupe de fonctionnaires de son ministère qui faisait fonction de secrétaire du comité du cabinet chargé des affaires de l'Ouest. Compte tenu de ces éléments, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

● (1110)

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration abandonne immédiatement la direction du nouveau fonds de développement de l'Ouest pour y être remplacé par le ministre de l'Expansion économique régionale, afin que le gouvernement fédéral soit alors en mesure, comme il l'avait promis vraiment de supprimer les inégalités régionales au Canada sans égard aux gains politiques.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente. Comme le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme et celui de la Commission Pepin-Robarts reconnaissent l'apport et la présence active au Canada de bien des cultures du monde entier et, en outre, comme des gouvernements fédéraux d'hier et d'aujourd'hui de diverses couleurs politiques ont nommé des ministres d'État chargés du multiculturalisme, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que la Chambre reconnaisse officiellement que le Canada abrite de nombreuses cultures vivantes de toutes les régions du monde, et recommande d'inclure dans la version définitive de l'Adresse à Sa Majesté la Reine concernant le rapatriement de la constitution une déclaration générale à cet effet.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES POUR COMBATTRE L'INFLATION—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays estiment que l'inflation est toujours le problème capital au Canada. J'invoque donc l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion de nature urgente.

Le budget récemment présenté prévoit un taux d'inflation d'environ 10 p. 100 tandis qu'il atteint effectivement 10.9 p. 100. Cela signifie qu'une personne qui gagne \$15,000 par an devra gagner au moins \$26,000 dans cinq ans simplement pour maintenir son niveau de vie et dans dix ans, ce qui n'est pas si long dans la vie des familles devra atteindre \$40,000 et même alors son niveau de vie ne sera pas comparable à celui des personnes qui gagnent actuellement \$15,000. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):